



Refus fin de contrat assurance auto suite à cession du véhicule

Par sophil

bonjour,

j'ai fait reprendre mon véhicule en LOA par mon concessionnaire (pas de problème). La vignette d'assurance (carte verte du pare-brise) est restée dessus)

il m'a remis un contrat de cession de véhicule par lequel il le reprenait (pas de soucis)

Suite à cela je reprend un véhicule chez lui depuis le mois de juillet 2020 (nous sommes le 30 décembre 2020).

Je m'aperçois que mon ancien assureur continue de me prélever mes cotisations mensuelles depuis juillet 2020. Certes je ne l'ai pas informé, car j'ai changé d'assureur. Je l'informe donc par lettre recommandée avec comme seule preuve le certificat de cession du véhicule.

Aujourd'hui pour cesser le contrat auto qui me lie à celui-ci, il me demande la carte verte du véhicule vendu (mise à la poubelle), ainsi que l'attestation d'assurance collée sur son pare-brise. Je n'ai plus ni l'un ni l'autre, il me reste juste le contrat de cession fourni par mon concessionnaire.

Comment faire pour cesser mes prélèvements pour un véhicule que je n'ai plus, et aussi obtenir un remboursement rétroactif des mensualités versées depuis le mois de juillet 2020?